



COHERAN

CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2016 à 19h00 Mairie d'Hermance

Présent(e)s :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	M. Eric ANSELMETTI	Adjoint
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	Mme Dominique BAUMBERGER	Rempl.
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Dante GIACOBINO	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Yvan NEJAR	
	M. Olivier PFÖRTNER	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
Anières :	M. Antoine BARDE	Maire
	Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe
	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	Mme Mony SIMOS	Rempl.
	M. Alexandre SOUCAS	
	M. Jean-Marc THIERRIN	
<u>Excusé(e)s :</u>		
	M. Daniel MUSCIONICO	CM (Corsier)
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint (Hermance)
	M. Jérôme JACQUIER	CM (Anières)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016
2. Points sur les travaux des commissions
 - a. Commission sécurité
 - b. Commission culture, sport et loisirs
 - c. Commission voirie et développement durable
3. Dates à venir
4. Divers et propositions individuelles

Mme Karine Bruchez Gilberto, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette dernière séance CoHerAn 2016.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté tacitement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Point sur les travaux des commissions

a. Commission sécurité

M. P. Wassmer rapporte que la commission s'est réunie le 19 octobre 2016 avec à l'ordre du jour l'audition du Sauvetage d'Hermance. M. S. Leu, Président, a rappelé que la Société de Sauvetage d'Hermance est l'une des 34 sections que comporte la SISL (Société Internationale de sauvetage sur le Léman) formée de 5 sections genevoises, 8 sections françaises, 20 sections vaudoises et 1 section valaisanne.

Historique : Les premières sociétés de sauvetage (section de Genève et de Lausanne Ouchy) ont été créées en 1885 ; la société d'Hermance a vu le jour en 1889.

Statuts : La société est décrétée d'intérêt public par le Conseil d'Etat, ses sauveteurs sont bénévoles et les interventions sont gratuites (à l'exception des remorquages).

Financement : Toutes les sociétés sont autonomes et vivent de subventions communales, cantonales (CHF 32'850.- pour les 5 sections genevoises) et de dons. Elles organisent des fêtes, des lotos ou des tombolas et participent à des manifestations communales (1^{er} août ; Jazz sur la Plage).

Les missions :

- Venir au secours de tous les usagers du lac en difficulté (voiliers, canots, kitesurfs, planchistes, plongeurs et baigneurs)
- Surveillance de régates (Bol d'Or ; Genève - Rolle)
- Surveillance des Fêtes de Genève en tant qu'auxiliaires de police
- Prévention auprès des usagers
- Divers (pollution, animaux et oiseaux)

Il faut savoir que depuis 3 ans, la Société reçoit un défraiement de CHF 500.- pour la garde pendant les Fêtes de Genève et, depuis 2015, à boire et à manger. Pour le Bol d'Or, il est offert un plein d'essence. Pour la régate Genève Rolle, la Société ne touche rien, idem pour la Lake Parade.

Partenaires :

- La Police genevoise et vaudoise de la navigation
- Le service d'incendie et de secours (SIS – SSA – CODIS 74)
- 144 – ambulances et hélicoptère
- Le Service de la faune
- La Capitainerie et ses garde-ports

Moyens d'intervention : Jusqu'en 1950, les interventions se faisaient à l'aviron (aujourd'hui activité sportive : Concours de rame)

- Vedette d'intervention rapide « Le COHERAN » en aluminium, motorisée avec 2 moteurs de 115 cv.
- L'Hermangarde II, unité d'intervention rapide (bateau semi-rigide 150 cv.)

Remarque : la vedette « Le COHERAN », acquise en 2004, a une durée de vie estimée de 15 à 20 ans.

Les membres : La Société de Sauvetage d'Hermance compte dans ses rangs 150 membres soit environ 50 membres sauveteurs, 40 membres rameurs et autres membres de soutien.

Interventions 2015 : 60 interventions, 80 personnes secourues (environ 600 interventions par la SISL). Il y a des personnes de permanence (vigies) au local tous les week-ends de mai à octobre qui exercent une surveillance. La Société de sauvetage intervient aussi suite à un téléphone ou à un appel de la police. En cas d'une présence de vigies au local, le délai de départ est de maximum de 15 minutes (25 à 30 minutes en d'autres circonstances). Il n'y a aucune obligation de partir en intervention.

Formations : Formation interne durant l'hiver et le printemps, formation intersections genevoises et SISL, exercices communs avec les corps constitués et exercices avec l'école d'ambulanciers de Genève en mai de chaque année, avec la participation des plongeurs, des sapeurs-pompiers, de la Police de la navigation, des samaritains et une autre Société de Sauvetage.

Tous les sauveteurs suivent un cours de base de réanimation BLS-AED (gestes de 1^{er} secours, réanimation et défibrillation) ; ils doivent être en possession d'un diplôme de natation de sauvetage, et ont des cours de matelotage et de pilotage donnés à l'interne. La Société prend à sa charge le permis bateau.

Il n'y a aucun prérequis exigé pour devenir membre de la Société.

Au terme de la présentation, un débat s'est engagé sur les limites du bénévolat et sur la possibilité de devenir un corps constitué, ce qui augmenterait les obligations.

A ce jour, la société est propriétaire de son bateau, financé par CoHerAn, mais ne reçoit pas de subventions pour son entretien, l'essence, etc.

Il faut encore savoir que le local a besoin d'être rénové. Une demande de subvention sera présentée pour ces travaux en temps utile.

Lors de la séance de la commission CoHerAn Sécurité, il a encore été fait mention des négociations en cours entre les communes et le Canton concernant le transfert de la gestion des places d'amarrage. Des discussions sont en cours au sein de 3 groupes de travail (Rive-Gauche, Rive-Droite et Ville de Genève).

Les communes seront appelées à s'exprimer lorsque tous les éléments nécessaires au dossier seront réunis. Il faut savoir que ce sont les communes qui sont demandeurs.

En dernier lieu, la commission s'est intéressée à l'association « Swiss Emergency Responders » qui a pour objectif principal de diminuer le taux de mortalité post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extrahospitalier à Genève.

L'idée est de diminuer le temps entre un ACR et les premières manœuvres de réanimation grâce à une chaîne de survie composée d'une mise en relation du 144 avec les premiers répondants (ou secouristes non professionnels) et les défibrillateurs à disposition.

Questions et remarques :

- Les membres de la Conférence CoHerAn sont informés que le bateau de sauvetage a récemment subi une avarie et que les coûts de réparation se montent à CHF 3'000.- Les communes CoHerAn ont décidé de prendre en charge cette réparation, à raison de CHF 1'000.- par commune.

Pour Mme le Maire d'Hermance, une discussion plus large doit être menée sur comment considérer la Société de sauvetage par rapport aux Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires par exemple qui bénéficient de soutiens financiers.

Il faut savoir que pour le Sauvetage, les frais d'entretien du bateau 2016 sont de CHF 20'741.-, l'essence CHF 5'439.-, et les assurances CHF 6'213.- soit un total de CHF 32'994.- pas pris en charge par les communes.

- La commission CoHerAn Sécurité envisage d'inviter la SISL pour une audition.
- Le prochain exercice commun organisé en lien avec l'école d'ambulancier est fixé au 20 mai 2017.

- La commune d'Hermance écrit à la Société de Sauvetage pour confirmer la prise en charge des frais de réparation par CoHerAn.

b. Commission culture, sports et loisirs

M. E. Anselmetti informe que la commission a reçu Mme O. Peccoud.

Mme O. Peccoud a constitué l'association Coherance et répondu de ce fait aux exigences des communes. L'association a pour but de rassembler les gens par la musique en soutenant financièrement la réalisation de projets artistiques.

Dans cet objectif, l'association veut encourager un chœur d'adultes récemment constitué, l'ensemble vocal Coherance.

Les choristes répètent dans le foyer de requérants d'asile à Anières dans une salle mise gracieusement à disposition par l'Hospice général. Le chœur rassemble 30 personnes dont 6 résidents du foyer. Un concert sera donné le 15 juin à 20h00 au foyer d'Anières. Des concerts réservés pour les résidents sont également prévus, de même que des prestations lors de manifestations communales (Fête du 1^{er} août par exemple).

Les répétitions sont suivies d'un moment d'échanges autour d'une collation.

Pour ce projet, Mme O. Peccoud sollicite des communes CoHerAn une subvention annuelle de CHF 4'000.-

Coherance cherche également une aide de CHF 2'432.- pour rembourser les frais inhérents à la création de l'association.

Les membres de la commission ont accepté à l'**unanimité** d'accorder une aide financière de CHF 6'432 en 2017 et de CHF 4'000.- en 2018 à l'association Coherance.

- La commune d'Hermance écrit à Mme O. Peccoud pour annoncer la décision relative à l'aide financière pour le projet de l'ensemble vocal Coherance.

c. Commission voirie et développement durable

M. T. Vidonne fait part de la séance d'information qui s'est tenue en présence de M. M. Dardel. Les Exécutifs ont souhaité faire un premier pas en direction d'une voirie intercommunale sous la forme de conventions conclues dans un premier temps entre Anières et Hermance pour le partage du responsable technique et des équipes.

Corsier signera une convention quelque peu différente puisque ne concernant pas la conciergerie.

Dès le 1^{er} janvier 2017, les équipes d'Hermance et d'Anières commenceront leur journée au dépôt d'Anières. Cette même organisation sera mise en place avec Corsier le 31 mars 2017.

M. M. Dardel aura pour adjoint M. Marco Pulido qui sera plus particulièrement en charge des aspects "terrains" ; alors que M. F. Jaccard sera sollicité pour l'aspect "bâtiments" et pour le travail à faire au niveau de l'organisation des conciergeries.

M. M. Dardel présentera un premier bilan chiffré le 15 juin 2017.

Remarques et questions :

M. J.-M. Thierrin informe que lors de cette séance, il a relevé un problème de communication entre les Exécutifs et les Conseillers municipaux, lesquels auraient dû être informés lors de la signature des conventions. Il y a un sentiment d'être mis devant un fait accompli.

Pour M. le Conseiller, il ne convient pas de parler de voirie intercommunale, mais d'accords bilatéraux.

De plus, M. J.-M. Thierrin a demandé à pouvoir consulter le document BDO, demande à laquelle il lui a été répondu négativement. M. le Conseiller demande ce soir à ce que le document soit distribué aux membres de la Conférence CoHerAn afin de mieux comprendre les décisions prises.

- Décision est prise de transmettre le document, amputé des informations concernant les salaires des employés.

Mme K. Bruchez Gilberto explique qu'en raison de nombreuses disparités entre les 3 services techniques au niveau des salaires entre autres, il est plus juste d'avancer par étapes. La rédaction des statuts a été initiée lors de la législature précédente, ils ont été vus par Me N. Wisard qui a recommandé d'avancer pas à pas. Il faut que les 3 Exécutifs soient d'accord sur tous les points, et éviter l'effet "usine à gaz" par l'ajout d'une strate. De plus, une communauté de communes doit réunir plusieurs politiques publiques et ne pas concerner un seul sujet.

M. A. Barde dit l'importance que les personnes impliquées dans le processus soient satisfaites. A ce jour, les collaborateurs des services techniques donnent un retour positif sur la collaboration mise en place.

Mme K. Bruchez Gilberto invite à lire la loi sur la communauté de communes et encourage les membres de la Conférence à consulter les procès-verbaux des séances.

M. J.-M. Thierrin précise que son intervention ne vise pas à une remise en cause des prérogatives des Exécutifs, mais concerne le déficit de communication.

- Mme K. Bruchez Gilberto informe d'une séance commune aux 3 Conseils municipaux le mercredi 1^{er} mars (lieu à déterminer).

Pour M. E. Anselmetti, la collaboration entre les 3 services techniques est un signal fort lancé aux CoHerAn sceptiques corsiérois.

Par la mise en place de choses concrètes sur le terrain, Mme K. Bruchez Gilberto relève qu'il y a une réelle avancée dans ce dossier.

Il faut savoir que 2017 marquera les 10 ans de la signature de la Charte CoHerAn.

M. J.-N. Ducrest suggère la réalisation d'un bilan de ce qui a été fait pendant ces 10 ans.

3. Dates à venir

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle la séance pour les 3 Conseils municipaux le mercredi 1^{er} mars 2017 (lieu à déterminer).

4. Divers et propositions individuelles

Office de poste d'Anières

M. J.-M. Thierrin demande si les communes CoHerAn ne pourraient pas intervenir et négocier avec la Poste pour éviter la fermeture annoncée du bureau d'Anières.

M. A. Barde informe qu'il s'est engagé devant le Conseil municipal d'Anières à trouver une solution. Les prestations seront certainement assurées par la Mairie, sous une forme qui reste à définir.

En outre, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur l'installation, moyennant finance, d'un bancomat.

M. le Maire d'Anières poursuit en informant sur les boîtes privées qui font du service postal. Si les 3 communes sont intéressées et participent aux frais, M. le Maire est prêt, si mandat clair est donné, à porter le projet d'un service privé.

Case postale

Mme K. Bruchez Gilberto informe que depuis le 1^{er} janvier 2017, le détenteur d'une case postale ne recevant pas un minimum de courrier, sera appelé à payer CHF 240.- par année. Cette nouvelle disposition pose problème pour les associations communales.

Aide aux migrants

Mme K. Bruchez Gilberto informe que la commune a prévu dans son budget une enveloppe pour un atelier "sortie". Cet atelier s'inscrit dans les actions menées par l'association « Les Ponts », pilotée par Mme A.-C. Hochstrasser.

Mme K. Bruchez Gilberto propose que cette association fasse l'objet d'un tous-ménages CoHerAn, encourageant les personnes prêtes à faire du bénévolat à s'impliquer dans ces ateliers.

En l'absence d'autres divers, Mme Karine Bruchez Gilberto lève la séance à 20h20 et invite les membres de la Conférence CoHerAn à un apéritif festif. Mme le Maire souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2017 pleine de beaux projets.

Procès-verbal : Sylvie Biffiger